

CCETT

CENTRE COMMUN D'ETUDES DE TELEVISION
ET TELECOMMUNICATIONS

GMG/4/1010/74

Rennes, le 23 juillet 1974

NOTE D'INFORMATION

A TOUT LE PERSONNEL DU C.C.E.T.T.

OBJET : Restrictions de papier.

Suite aux restrictions de papier ordonnées par l'ORTF, M. MARTI est chargé, à compter du 1er avril 1974, de veiller à la bonne utilisation du papier destiné aux WC du C.C.E.T.T.

Pr le Chef du Département GMG,
L'Inspecteur Principal Adjoint
chargé de la Section "PERSONNEL",



P. LE GREL

CCETT

CENTRE COMMUN D'ETUDES DE TELEVISION
ET TELECOMMUNICATIONS

TSA/0/567/74

Rennes , le 24 Juillet 1974

NOTE pour M. LE GREL

OBJET : Votre note GMG/4/1010/74

Comme suite à votre note à votre note citée en référence, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir la liste complète des utilisateurs dûment autorisés, ainsi que les prévisions de consommation. De plus , chaque utilisateur devra me faire parvenir un état hebdomadaire des consommations réelles. Le cas échéant un état néant sera dressé. Toute consommation abusive pourra entraîner la radiation du coupable de la liste des utilisateurs autorisés.

Le Chef du Département
Applications Techniques Avancées
ATA

B. MARTI